



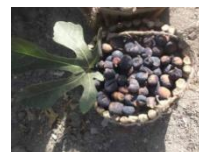
REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



ASSOCIATION DES FIGUICULTEURS
DE LA COMMUNE DE BENI MAOUCHE



CONTRIBUTION DES I.G À L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DE
L'ÉCONOMIE NATIONALE ET L'OBTENTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
CAS : FIGUES SÈCHES DE BENI MAOUCHE



Mr BEKKOUCHE Omar

Rome, le 19 Février 2025

INTRODUCTION

- **La figue (*ficus carica*) est une espèce accommandante à tous les étages bioclimatiques algériens. Cette culture a occupé une place de premier ordre dans l'alimentation, et elle a toujours constituée un apport supplémentaire des revenus une fois séchée et commercialisée.**

Beni Maouche, est une zone de production importante en Algérie, dont la culture de la figue s'étend sur une superficie de 13 922 Ha, fournit une production de l'ordre de 103 928 Qt. Concèderont que la figue de Beni Maouche, connue et ayant une notoriété ancienne, selon H. Rebour 1968, citant MAURI, 1942, la variété TAAMRIOUT, donne « des résultats remarquables dans la vallée de la Soummam et le Guergour, en particulier dans le Douar de Beni Maouche.

Les indications géographiques ont pu occuper une position élevée a tous les niveaux, car elles font partie des objectifs établis que l'Association des Figuiculteurs de la Commune de Beni Maouche cherche a faire progresser vers le niveau international afin d'améliorer la qualité du produit et de travailler pour son développement.

L'indication géographique en général est considérée comme une carte d'identité qui aide le public consommateur à acquérir le produit, car elle contribue a déterminer l'origine de produit qui reflète le patrimoine culturel de la région de Béni Maouche.



- Les figues de Béni Maouche sont considérées comme les piliers les plus importants qui réunissent toutes les conditions recherchées par l'association afin de mettre en valeur ce produit unique qui a obtenu une protection juridique à travers son enregistrement auprès de l'INAPI dans le but de réaliser les rendements commerciaux rentables servant l'intérêt de l'association et les producteurs d'une part, et de valoriser les ressources naturelles pour répondre aux besoins de la société d'autre part.
- L'environnement dans le quel la figue de Béni Maouche est produite, les facteurs et les conditions de sa production jouent un rôle important, elle possède un caractère particulier propre aux habitants de la région de Béni Maouche, ce qui la qualifie de produit protégé par un signe distinctif I.G similaire au reste des produits locaux en Algérie.
- L'objectif derrière ce document est de mettre en valeur l'un des aspects des produits algériens de qualité et de renommée internationales , ainsi que de présenter la nature du produit en travaillant à renforcer tous les efforts en vue de faciliter le processus de commercialisation et de promotion de la figue de Béni Maouche, en adéquation avec les exigences, les évolutions et les développements des transactions commerciales dans l'espace numérique afin de faciliter les négociations et les échanges de diverses expériences dans le même domaine ce qu'on appelle l'avenir des indications géographique qui œuvre pour faire progresser le développements durable.
- Mots clés :
- -Indications géographiques.
- Figues sèches de Beni Maouche
- Qualité,
- Développement durable.






FIGUE SECHE DE BENI-MAOUCHE


SIGNE DE QUALITÉ DEMANDÉ :
 Indication Géographique (I.G)

VARIÉTÉS:
 TAAMRIWT – ABERKANE – AZANJAR



ESPÈCE : Ficus Carica L.

CARACTÉRISTIQUE DU PRODUIT :

- Peau Souple et Fine.
- Chaire Abondante et riche en akène.


SECHAGE : 02 ÉTAPES :

- Séchages au soleil.
- Séchage complémentaire à l'ombre.

ZONE D'IMPLATATION

- Altitude supérieure a 400 m.

AIRE GEOGRAPHIQUE DE PRODUCTION :

- 02 Wilayas et 21 communes.

WILAYA DE BÉJAIA (11) COMMUNES :
 BENI-MAOUCHE-BOUHAMZA – SEDDOUK-MCISNA-AMALOU-BARBACHA-
 BENI DJELIL-KENDIRA- - TIZMRIT – FERAOUN-SEMAOUN.

WILAYA DE SETIF (10) COMMUNES
 BENI CHEBANA-BENI OURLILANE-AIN LAGRADJ-
 BOUSSELAM-BENI MOUHLI-TALA IFACEN – BOUANDAS-
 AIT NOUAL M'ZADA-AIT TIZI – DRAA KEBILA



Les 03 variétés labélisées الأنواع الموسمة

TAAMRIWTH

تعمريوث



AZANJAR

ازنجر



ABERKANE

ابرکان



I / HISTORIQUE

- I/1) notoriété ancienne: connue et commercialisée durant des années 1930 sous le nom **figues sèches de Bougie** et **figues sèches d'Algerie**.



Beni Maouche
**Parmi les Exportations de Figes sèches Algériennes,
Dont 234,392 Quintaux ont été expédiés
Vers la métropole au cours de la Campagne 1948 – 1949.**



JOURNAL DE VIENNE ET DE L'ISERE 1932

POUR TOUT ACHAT
de 500 grammes
du délicieux
déjeuner
Gros Gourmand

La Maison
E. GÉRY

remet gratuitement
un **TORCHON** métis
ourlé, valeur 3.75
ou
un **BOL** porcelaine
bordure platine
valeur 3.75

**INCESSAMMENT, les magasins
Aux Délices du Café**
seront approvisionnés
des articles ci-dessous

MORUE SECHÉE	gros poissons, les 500 grammes	1.80	1 ticket jaune
MORUE SALÉE	poissons moyens, les 500 gr.	2.95	-
POIS CASSES	à sem., nouvelle récolte, les 500 g.	1.70	-
POIS VERTS	ronds, nouvelle récolte, les 500 gr.	1.40	-
POIS VERTS (décortiqués)	ronds, nouvelle récolte, les 500 gr.	1.70	-
HARICOTS éléphants	neuv. récolte, les 500 grammes	1.95	-
PÊCHES sèches	noires, nouvelle récolte, les 500 g.	5	1 ticket bleu
FIGUES Cosenza	EXTRA nouve. récolte, les 500 g.	2.25	1 ticket jaune
FIGUES d'Algérie	neuv. récolte les 500 gr.	1.65	-
FIGUES Cosenza	STRAISSÉS le paq. 500 gr.	3.25	-
FIGUES d'Algérie	le paquet de 500 gr.	1.90	-
RAISINS Denia	VÉRITABLES les 500 grammes	2.65	1 ticket bleu
AMANDES	le demi, nouvelle récolte, les 500 grammes	3	1 ticket bleu
AMANDES	présochées, nouvelle récolte, les 500 grammes	6	1 ticket bleu
NOISETTES	de SICILE, nouvelle récolte, les 500 gr.	2.40	1 ticket jaune

VIVEZ ECONOMIQUEMENT en achetant ces produits saisonniers dans les magasins

AUX DELICES DU CAFE

VIENNE, 13, place de l'Hôtel de-Ville
GIVORS, 42, rue de Belfort

Collection Marcel Lagarde

MARQUE DÉPOSÉE

TRADE MARK

UNION FONDÉE EN 1930

ISMAÏL TAMZALI

TELEGRAPHES TAMZALI-BOUGIE TELEPHONE O 10 BOUGIE (ALGERIE)

BOUGIE le 22 Septembre 1932

Monsieur Boudrant,

Bois d'Ouzine

Bois d'Ouzine

le montant des marchandises ci-après, expédiées par S^r Général.

La marchandise est rendue au poids d'origine et voyage à vos frais risques et périls payables dans Bougie, au Duplez des

TOUTES CONSTATATIONS QUELCONQUES DEVRONT ÊTRE RÉGLÉES À BOUGIE

MARQUE DÉP.	QUANT.	UNITE	NET	NET	SOMME
J	5 sacs	Figues au Valence Extra		445 50	230.30
J	50	Casquettes 12/13	600 00	530 00	271.20
		Bois en bûche 66 cm diamètre 76 cm hauteur			601.55

Par raison de l'embourgeoisement des grains à Marseille, et de la pénurie de Wagons, il serait utile d'arrêter l'export, de donner des instructions à nos Brouillards pour la réexpédition en Grande Pâte.

Expédition Européenne maritime Brouillards - Marseille

371.50
24.20
46.05
50.15
101.55

Je vous rends ci-dessus facture à la commande que vous m'avez faite par l'intermédiaire de M^{rs} Brouillards, à Bougie.

Elles écho à S^r 601.55 dont il vous plaira me créditer.

Pour me couvrir de son montant, je prends la liberté de faire sur vos fonds mon mandat payable le 01/10/32 au 25 Décembre prochain, veuillez y réserver bon accueil.

J'ai apporté tous mes soins à l'exécution de cet ordre et j'espère que vous en aurez satisfaction.

Veuillez agréer, M^{rs}, mes salutations empressées.

64 / 100 1.50

- **I.2)Notoriété actuelle**
- Organisation des fetes de la figue a Beni-Maouhe depuis 1996.
- (20 ème éditions
- du 12 au 16.10.2023)
- Couverture médiatiques (écrites, audiovisuels).
- participants et visiteurs très importantes.
- Demandes des consommateurs importantes sur le marché national et international.



AFFICHES PUBLICITAIRES

18 ème édition du 5 au 7
Octobre 2020

20ème édition du 12 au 16
Octobre 2023

ASSOCIATION DES FIGICULTEURS DE LA
COMMUNE DE BENI MAOUCHE

Organise

La **Fête 18**
de la figue

Tafaska 18
n tazart

Du **5 Au 7**
Novembre 2020
AU CSP DE BENI MAOUCHE

A la Mémoire de M. :

LOUZANIA
Messaoud
1957 - 2020
Conseiller Technique Agricole
à Beni Maouch

La Figuculture,
une filière avec
un avenir très
prospère.

**NOUS OUBLIONS PAS
LES GESTES BARRIÈRES**



Sous le haut patronage de Monsieur Le Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural et
le parrainage de Monsieur Le Wali de la Wilaya de Bejaia
Association des Figuculteurs de la Commune de Beni Maouch
En collaboration avec l'APC de Beni Maouch

Organisent

A la mémoire de

SILA Ahmed (1928-2022)

La **20ème**
fête de
la Figue
Sèche

DU 12 AU 16 OCT 2023
Au CSP Cherif Hamia
Beni Maouch

TOMBOLA **GAGNER LE PANIER GOÛTARD**

ANSUF
YISWEN

Nos partenaires

Sponsorisée par




ARTICLE DE PRESSE



- **Fête de la figue à Beni Maouche (Béjaïa) : Une affluence record du public**
- 17/10/2023
- ***Cent quarante exposants de produits du terroir ont pris part à la 20e édition de la Fête de la figue qu'a organisée l'Association des figuiculteurs de la commune de Béni Maouche, du 12 au 16 octobre, au niveau du complexe sportif de proximité du chef-lieu communal***



II) TECHNIQUES CULTURALES FIGES SÈCHES DE BENI-MAOUCHE

- I I.1 savoir faire humain :
- **le labour**
- mécaniquement avec la charrue à socs, suivi d'un passage du cultivateur pour briser les mottes
- la traction animale (bœufs) utilisée notamment lorsque le terrain est fortement accidenté. Ce labour est suivi d'un piochage de l'arbre au moyen du croc



LA TAILLE

- Elle est légère, s'effectue par éclaircie. Elle se limite parfois à la suppression des branches et troncs dépéris.



TAILLE DES FIGUIERS

Taille de régénération

IMAGES OCTOBRE 2023



CAPRIFICATION

- Elle est effectuée de mi-juin à mi-juillet. Plusieurs interventions sont nécessaires, selon le stade de développement des fruits et selon la disponibilité des profichis



LA RECOLTE

ILIGHEM

TABKHSISTH

AKARBOU3

- Les fruits destinés au séchage doivent avoir commencé sur l'arbre une déshydratation partielle. Généralement la récolte débute en août lorsque le fruit est au stade de figue passerillée (ilighem), au point pour le séchage.



Le séchage

- Les figues sont étalées sur des claies en diss (idhless), roseau ou en bois et exposées au soleil pendant quelques jours. L'exposition au soleil doit être aussi courte que possible pour se terminer à l'ombre.
- L'aire de séchage doit être propre. Pour pallier aux actions néfastes des orages ; le séchage peut être effectué sous serre.



II.2 ressources naturelles :

- ressources biologiques :

**LES VARIÉTÉS
EXISTANTES A
BENI-MAOUCHE**



TA3MRIVVTH



Selon Rebour, 1968 la variété Taamriout, donne « des résultats remarquables dans la vallée de la Soummam et le Guergour, en particulier dans le douar des Beni Maouch ».



ABERKANE



AJANJAR



TAHYOUNT



AVER3ROUSS



THANQLT



TAY3DELT



AYA3LAOUI



BAKKOUR 1^{ER} RECOLTE



BAKKOUR 2ÈME

RECOLTE



аво3анкour



Dokkar



CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX : SOL , CLIMAT ET TECHNICITES

- III) **Les sols** :
- On rencontre les sols suivants :
- Dans les endroits où les pentes sont très fortes : ils sont caractérisés par l'importance des éléments grossiers et les roches mères apparaissent à la surface. sont considérés comme sols non maturés ou sols jeunes.
- Dans les piémonts ou les terrasses où domine la culture de figuier. Ces endroits sont caractérisés par des sols graveleux – sableux et limoneux – argileux.
- Ces deux types de sols, de texture perméable, favorisent le séchage partiel sur l'arbre des fruits au mois de septembre (malgré les orages), donnant une production de qualité dans cette aire géographique, ce qui la différencie des terres argileuses de plaines et des sols humides.



- Les températures :

- Les températures élevées des mois d'août et septembre (maximum de l'ordre de 37 °C avec une moyenne mensuelle de 25°C, en août et 21°C) sont favorables au séchage.



Caractéristiques du produit

La figue sèche de Beni Maouche possède les caractéristiques spécifiques suivantes :

- peau fine et souple
- chair abondante et riche en akènes



II.3 COMMERCIALISATION

- - lors des fêtes et foires
- - marchés locaux
- - Salons internationaux
- - autres intermédiaires .



II.4) ORGANISATION :

L'association est dénommée



**ASSOCIATION DES
FIGUICULTEURS DE LA**



COMMUNE DE BENI MAOUCHE

Agrée sous N°05/2015

du 07 mai 2015



Missions:

L'association, doit :

>Préserver la dénomination attribuée au produit.

A ce titre, elle :

**> assure la veille inhérente à la protection du signe
Concerné ainsi que les droits de propriété intellectuelle qui
lui sont directement liés (surveillance du marché, saisine
des autorités de contrôle, action judiciaire ...) ;**

**> exerce les activités de promotion et d'information
Envers le public et les consommateurs ;**

**> initie les actions visant à garantir la conformité du
Produit aux clauses de son cahier des charges telles que
Définies par le plan de contrôle ;**

**> fournit des conseils à tous les acteurs concernés par
le cahier des charges ;**

**> participe aux activités de contrôle du respect du
Cahier des charges.**

**> Sauvegarde du patrimoine, traditions, profession,
l'expérience professionnelle et du savoir faire relatifs a la
production de la figue sèche.**



P3A

- 15 missions d'experts réalisées.
- 50 journées d'expertise réalisées.



Elaboration du C.D.C/ P.C

INDICATION GÉOGRAPHIQUE (IG) FIGUE SÈCHE DE BENI MAUCHE



DEPOT DE DOSSIER DE RECONNAISSANCE FIGUES SECHE DE BENI MAOUCHE

- Documentations nécessaires
- Pièces jointes
- Listes des producteurs de la région
- Toutes justifications utiles
- Photos.
- Extrait de presses
- Video.
- Reportages audio-Visuel.



C.N.L

(Juillet 2015)

- Etude du dossier
- Par le conseil national de labellisation.
- Prises de décisions (positives/ négatives)



OBTENTION DU SIGNE DE RECONNAISSANCE

- Arrêté interministériel du 31 octobre 2016 fixant les caractéristiques techniques, les mentions, les inscriptions, les signes et les couleurs utilisés par les logos de l'appellation d'origine (AO) et de l'indication géographique (IG) des produits agricoles ou d'origine agricole.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 72 13 Rabia El Aouel 1458 13 décembre 2016

ANNEXE
Caractéristiques des logos (IG), (AO)

* Taille de l'image initiale : 945 X 630 Pixels à soit 12 X 8 cm
* Mode couleur : CMJN qui est un procédé d'imprimerie
* Résolution : 200 Pixels/Pouce et 8 bits/couleur

COULEURS ET LEURS CODES CMJN	C	M	J	N
Vert clair (forme ovale pour IG)	55	0	92	0
Rouge (forme ovale pour AO)	0	100	100	0
Noir (forme en arabe et en français)	100	100	100	100
Vert (forme ovale pour IG)	55	0	92	0
Fond Blanc	0	0	0	0
Fond Vert (produits des forêts)	73	0	73	0
Fond Bleu (produits de la mer)	69	14	0	0
Fond Marron (produits de la terre)	23	38	63	1

POLICES DE CARACTERE	Taille	Inscriptions/Mentions
Adobe Naahk Medium	36	الاسم الجغرافي
Adobe Naahk Medium	36	تسمية المنشأ
MCS Hijaz S_11	18	الجزائر
Aladdin regular	18	Algérie
Georgia bold	14	appellation d'origine
Georgia bold	14	indication géographique
Formes dessinées		AO et IG

Logo Figure
Bea Naach



○ Arrêté du 22
 septembre 2016
 portant attribution
 du signe de
 reconnaissance de
 la qualité du
 produit agricole en
 indication
 géographique de la
 « Figue sèche de
 Béni Maouche ».



13 Rajab El Aouel 1438 13 décembre 2016	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 72	29
<p>Arrêté du 20 Dhou El Kadja 1437 correspondant au 1er septembre 2016 modifiant l'arrêté du 7 Rajab El Aouel 1436 correspondant au 9 janvier 2014 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL).</p> <p>Pur arrêté du 20 Dhou El Kadja 1437 correspondant au 1er septembre 2016, l'arrêté du 7 Rajab El Aouel 1436 correspondant au 9 janvier 2014, modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL), est modifié comme suit :</p> <p>« Chefif Benhabiles, représentant du ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, président :</p> <p>Laadjid Doubl Boussouf, président de la chambre nationale de l'Agriculture ».</p> <p>Arrêté du 20 Dhou El Hédja 1437 correspondant au 22 septembre 2016 portant attribution du signe distinctif de reconnaissance de la qualité du produit agricole en indication géographique de la « Figue sèche de Béni Maouche ».</p> <p>Le ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche.</p> <p>Vu le décret présidentiel n° 15.125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;</p> <p>Vu le décret exécutif n° 09-12 du 1er janvier 1990, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'Agriculture ;</p> <p>Vu le décret exécutif n° 13-260 du 28 Chaabane 1434 correspondant au 7 juillet 2013 fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole ;</p> <p>Vu l'arrêté du 6 Rajab El Aouel 1436 correspondant au 28 décembre 2014 fixant la liste normative des membres du comité national de labellisation ;</p> <p>Vu l'arrêté du 27 Rajab 1437 correspondant au 5 mai 2016 portant dispositions relatives au fonctionnement et à l'organisation du système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole ;</p> <p>Vu l'arrêté du 27 Rajab 1437 correspondant au 5 mai 2016 fixant les règles relatives à la procédure de reconnaissance des appellations d'origine, des indications géographiques et des labels agricoles de qualité ;</p>	<p>Arrêté :</p> <p>Article 1er. — En application des dispositions de l'article 30 du décret exécutif n° 13-260 du 28 Chaabane 1434 correspondant au 7 juillet 2013 fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole, le présent arrêté a pour objet l'attribution du signe distinctif de reconnaissance de la qualité du produit agricole en indication géographique de la « Figue sèche de Béni Maouche », émise sous les conditions fixées dans le cahier des charges du produit.</p> <p>Art. 2. — L'indication géographique est attribuée au produit agricole « Figue sèche de Béni Maouche » dénombrée par « l'Association des agriculteurs de la commune de Béni Maouche ».</p> <p>Art. 3. — L'association, citée à l'article 2 ci-dessus, doit préserver la dénomination attribuée au produit.</p> <p>A ce titre, elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> — assure la veille inhérente à la protection du signe concerné ainsi que les devoirs de propriété intellectuelle qui lui sont directement liés (surveillance du marché, sinistre des similitudes de contrôle, action judiciaire) ; — assure les activités de promotion et d'information envers le public et les consommateurs ; — initie les actions visant à garantir la conformité du produit aux clauses de son cahier des charges telles que définies par le plan de contrôle ; — fournit des conseils à tous les acteurs concernés par le cahier des charges ; — participe aux activités de contrôle du respect du cahier des charges. <p>Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Fait à Alger, le 20 Dhou El Hédja 1437 correspondant au 22 septembre 2016.</p> <p>Abdelmallem CHELGHOUIM.</p> <p>Arrêté du 20 Dhou El Hédja 1437 correspondant au 22 septembre 2016 portant attribution du signe distinctif de reconnaissance de la qualité du produit agricole en indication géographique de la « Dattes Reglet Noir de Toulga ».</p> <p>Le ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche.</p> <p>Vu le décret présidentiel n° 15.125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;</p> <p>Vu le décret exécutif n° 09-12 du 1er janvier 1990, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'Agriculture ;</p>	



MISSION DE CONTRÔLE DE L'ORGANISME CERTIFICATEUR

ITAFV



Tél: 023.58.38.60 / 61 /66.

Fax : 023.58.38.64 / 65.

E-mail : itafv.dg@gmail.com

N° 000001



ACCORD DU CERTIFICAT DE CONFIRMITE PAR L'ORGANISME CERTIFICATEUR AUX PRODUCTEURS

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
INSTITUT TECHNIQUE DE L'ARBORICULTURE FRUITIÈRE ET DE LA VIGNE

Té: 023.58.38.60 / 61 /66.
Fax : 023.58.38.64 / 65.
E-mail : itafv.dg@gmail.com

N° 000001

**Ceruncat de Conformité
du Label Figue Sèche
de Beni Maouche sous I.G.**


Je soussigné, Directeur Général de l'Institut Technique de l'Arboriculture et de la Vigne (I.T.A.F), certifie que les figues sèches de la récolte 2019 conditionnés par le figuiculteur : BEKKOUCHE Omar ci-après désignés :

N° Lot	Quantité	Unité	Type d'emballage
01	152	250 g	Sachet Sous Vide Transparent
02	88	250 g	Boite en PET Transparent

Représentant un poids Total (Net) de soixante kilogramme(60 Kgs) sont reconnues aptes à bénéficier de l'Indication Géographique Figue Sèche de BENI Maouche conformément à l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de 11 décembre 2018 (Journal Officiel de la République Algérienne N° 32 de 15 Mai 2019) fixant les règles relatives aux contrôles et à la certification des appellations d'origine, des indications géographiques et des labels agricoles de qualité.

Le Directeur Général de l'I.T.A.F

Délivré le : 2020 ٤٣ 23



PRESENTATION DU PRODUIT

○ TYPE D'EMBALLAGE



La Valorisation du Produit: aujourd'hui la figue en ***gâteaux***





حلويات Gateaux



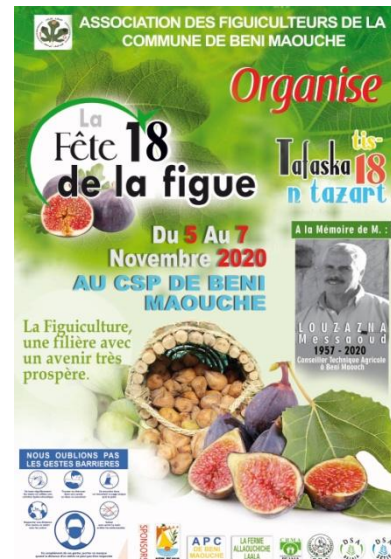






CHAQUE ANNÉE UNE FÊTE DE LA FIGUE S'ORGANISE A BENI MAOUCHE

- 20 ème éditions organisées depuis le 24.10.1996 a ce jours chaque période automnale.





L'Association des Figiculteurs de Beni Maouche
En collaboration avec
L'Assemblée Populaire Communale de Beni Maouche

Ensemble pour la promotion de la filière figuiculture



L'Association des Figiculteurs de Beni Maouche
En collaboration avec
L'Assemblée Populaire Communale de Beni Maouche

Ensemble pour la promotion d'une économie durable



L'Association des Figiculteurs de Beni Maouche
En collaboration avec
L'Assemblée Populaire Communale de Beni Maouche

La
Fête **17^{ème}**
Édition
de la figue

Tafaska tis-**17**
n tazart

1^{er} Séminaire
National
sur la figuiculture

Le 1 et le 2 Octobre 2019

Au Lycée LOUDJANI HACHEMI de Beni Maouche
En Partenariat avec les universités de :

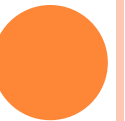
Du 1^{er} au 5
Octobre

Ensemble pour la promotion de la filière figuiculture

2019 Au CSP de Beni Maouche















ITALIE

SEPTEMBRE 2015



V International Symposium on Fig
4-6 Settembre 2015

Conference Hall
Camera di Commercio di Cosenza

Camera di Commercio
Cosenza

Con il patrocinio

JUMELAGE DZ 13 ENP AG 12

"Renforcement du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine (IGAC)"



Programme Visite d'études en Italie
"Voyage parmi les Figues de Cosenza AOP"
29 Septembre - 01 Octobre 2015



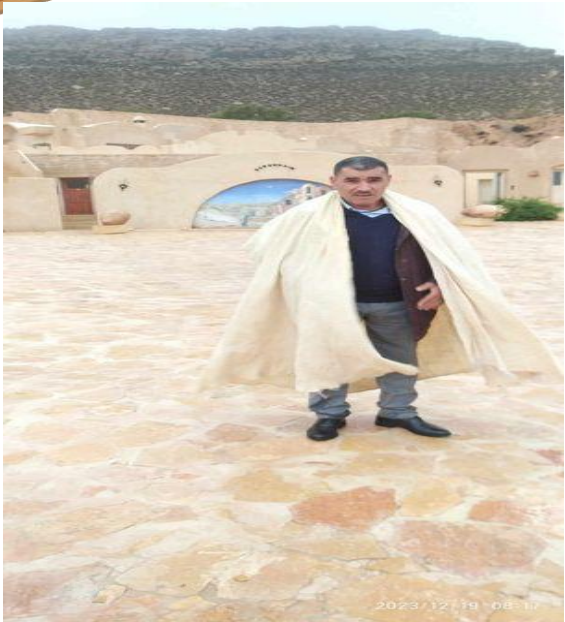
EXPLOITATION



FOIRES et SALONS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



BEKKOUCHE Omar
Secrétaire Général de l'Association des
Figuiculteurs de la Commune de
Beni Maouche wilaya de Bejaia Algérie

 bekkouche.omar@yahoo.fr

 Omar Bekkouche

 +213 557 526 088/

 +213 674 945 466

Rome, le 19 Février 2025

